



Association Foncière  
d'Aménagement Foncier  
de CLAYEURES

## PROCES-VERBAL DE REUNION DU BUREAU

### DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Séance du 13 octobre 2023 à 9 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à neuf heures, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du neuf août deux mille vingt-trois, se sont réunis à la Mairie de CLAYEURES, sous la présidence de Monsieur Vincent COLLARD.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Conformément à l'article 12 des statuts fixant les modalités de délibération du Bureau, le quorum est atteint, le Bureau peut ainsi valablement délibérer.

#### Ordre du jour de la réunion du Bureau :

- 1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 25/08/2023.
- 2 – Approbation des comptes administratifs et compte de gestion 2022.
- 3 – Affectation des résultats 2022.
- 4 – Examen et adoption du budget primitif 2023.
- 5 – Questions diverses.
  - Procédure de renouvellement du Bureau.
  - Liste des comptes de propriété dont le propriétaire est non identifié ou décédé mais dont les parcelles sont exploitées.

#### **1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 25/08/2023**

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25/08/2023 dont une copie a été adressée à chacun d'eux en annexe de la convocation du 28/09/2023.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

## 2 – Approbation des comptes administratif et compte de gestion 2022

Le Président rappelle qu'aucune dépense ni aucune recette n'ont été effectuées durant l'année 2022, par conséquent la réalisation budgétaire est nulle.

De ce fait, le compte administratif établi par le Bureau ne présente aucun mouvement en dépenses et en recettes, il est égal à 0 (zéro).

Le compte de gestion édité par la Trésorerie de Lunéville est en totale correspondance puisqu'il n'affiche aucune dépense ni aucune recette.

Le Président demande au Bureau de délibérer.

Le Bureau approuve :

- Le compte administratif 2022 dont la réalisation budgétaire est nulle.
- Le compte de gestion établi par la Trésorerie pour 2022 qui est en totale correspondance avec le compte administratif de l'Association Foncière de CLAYEURES.

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

## 3 – Affectation des résultats

Constatant aucun reste à réaliser en 2022, ni aucun report pour 2023, le Président propose aux membres du Bureau d'adopter une affectation des résultats égale à zéro (0) pour le nouvel exercice 2023.

Le Bureau :

- Prend acte de l'absence de mouvements budgétaires en dépenses et recettes en 2022.
- Adopte l'absence d'affectation des résultats sur le budget 2023.

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

## 4 – Examen et adoption du budget primitif 2023.

Sur la base du rapport explicatif fourni aux membres du Bureau, annexé à la convocation, le Président présente les sections Fonctionnement et Investissement du budget 2023 dont la synthèse figure ci-dessous.

### Section de Fonctionnement – Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	
	6161	PRIMES D'ASSURANCES	340,00 €
	6281	COTISATIONS	1 300,00 €
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILIES	200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 011</b>	<b>1 840,00 €</b>
012		DEPENSES DE PERSONNEL	
	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 012</b>	<b>1 200,00 €</b>
023		VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	
		VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	32 518,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 023</b>	<b>32 518,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 558,00 €</b>

### Section de Fonctionnement – Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70		VENTES DE PRODUITS – PRESTATIONS DE SERVICE	
	70685	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	35 558,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 70</b>	<b>35 558,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 558,00 €</b>

## Section d'Investissement- Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	1687	DETTES ENVERS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	3 000,00 €
TOTAL		Chapitre 016	3 000,00 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 200,00 €
TOTAL		Chapitre 21	1 200,00 €
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	
	231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	238 463,00 €
TOTAL		Chapitre 23	238 463,00 €
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	242 663,00 €

## Section d'Investissement – Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 518,00 €
TOTAL		Chapitre 21	32 518,00 €
13		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	132	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS NON AMORTISSABLES	47 145,00 €
TOTAL		Chapitre 13	47 145,00 €
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	1641	EMPRUNTS	160 000,00 €
	1687	CREANCES SUR DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	3 000,00 €
TOTAL		Chapitre 16	163 000,00 €
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	242 663,00 €

Le Président soumet ensuite au vote ce budget 2023.

Le Bureau :

- Adopte le budget primitif 2023, équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement et retient l'inscription des montants suivants :

- Section de fonctionnement :	35 558,00 €€
- Dépenses	35 558,00 €€
- Recettes	35 558,00 €
- Section d'investissement :	242 663,00 €€
- Dépenses	242 663,00 €€
- Recettes	242 663,00 €€

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

## 5 – Questions diverses

### 5 – 1 - Procédure de renouvellement du Bureau

Le mandat des membres du Bureau, pour une durée de 6 ans, arrive à son terme en octobre 2023.

Conformément à l'arrêté préfectoral d'institution de l'Association Foncière de CLAYEURES du 18/05/2017, la procédure de renouvellement des membres est en cours :

- Le département de Meurthe-et-Moselle a été saisi en date du 20/09/2023 pour désignation du conseiller départemental du canton el l'arrêté de désignation de Monsieur Thibaut BAZIN a été signé par Mme KHIROUNI, Présidente du Conseil départemental le 09/10/2023 ;
- La Chambre d'Agriculture a été saisie le 21/09/2023 pour désignation de 4 propriétaires de biens fonciers ;
- Monsieur Christian CENDRE, maire de CLAYEURES, membre de droit, souhaite siéger au sein du Bureau.
- La commune de CLAYEURES sera destinataire de la liste de la Chambre d'Agriculture afin qu'elle désigne également 4 propriétaires de biens fonciers qui siégeront également au sein du Bureau.

Un arrêté préfectoral validera la composition de ce Bureau renouvelé avant élection d'un nouveau Président, Vice-Président et Secrétaire.

## 5 – 2 - Liste des comptes de propriété dont le propriétaire est non identifié ou décédé mais dont les parcelles sont exploitées

Dans le cadre de la simulation du calcul de la redevance 2023, il ressort qu'un certain nombre de comptes de propriété apparaît avec des propriétaires décédés, des successions non réalisées, des personnes n'habitant pas à l'adresse indiquée, des parcelles dites « vacantes ».

Un recensement de tous ces comptes a été effectué pour lesquels il s'avère que certaines parcelles sont exploitées actuellement, d'autres sont boisées sans exploitant identifié.

Le Bureau a examiné cette liste afin d'y apporter des modifications et des ajustements dans l'objectif que soit signée une convention de paiement de la redevance par les exploitants qui bénéficieront des infrastructures d'accès aux parcelles réalisées dans le cadre des travaux connexes.

Cet accord sera établi entre l'Association Foncière et l'exploitant identifié en application de la délibération du Bureau du 25/08/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président de séance,



Vincent COLLARD



Association Foncière  
P d'Aménagement Foncier  
de CLAYEURES

## REUNION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2023

### LISTE DE PRESENCE

MEMBRES	PRESENT	MANDAT	PROCURATION DONNEE POUR NOM - PRENOM	EMARGEMENT	EXCUSE
Monsieur COLLARD Vincent Président de l'Association Foncière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur JUSNEL Daniel Vice-Président de l'Association Foncière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur BROCHERAY Vincent Secrétaire de l'Association Foncière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur BENOIT Raymond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur GERARDIN Gilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Madame LEMAIRE Marie-Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Julien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur BROCHERAY Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Thibault BAZIN Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Excusé	<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de membres présents : ...8...

Nombre de membres représentés : ...0...

Total des membres présents ou représentés : ...8...

Quorum : ...X...

